

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 3

Objet : Transport scolaire

Date de convocation :

14 décembre 2023

Date d'affichage :

14 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :

18

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt trois
Le 21 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE.

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

Monsieur le rappelle la délibération n° 18 du 19 octobre 2023 concernant les conditions et les modalités de prise en charge par la Commune de 50% des frais transports scolaires.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des enfants pouvant bénéficier de ce remboursement.

Monsieur le Maire précise que le montant global des remboursements est de : 780 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE la liste des enfants bénéficiant des remboursements annexés à la présente délibération,
- APPROUVE le montant global de : 780 €
- Dit que les crédits seront inscrits sur le budget 2024.

- A D O P T É E -

Le Maire,

Thierry DELBREIL

AR Prefecture082-218200871-20231221-DELIB3-DE
Reçu le 26/12/2023**TRANSPORTS SCOLAIRE**

NUMERO	NOM PRENON ENFANT	NOM PRENON RESPONSABLE	MONTANT
1	CIRCELLI Mathis	CIRECCLI Alain	97.50 €
2	ALBIGNAC Manon	ALBIGNAC Julien	97.50 €
3	PRAT DEDIEU Lorenzo	PRAT DEDIEU Brigitte	97.50 €
4	CHOUVIER Emy	TOURRES Cristelle	97.50 €
5	CALAS Yohan	CALAS Nicolas	97.50 €
6	CAUSSE Léo	PROUHA Emilie	97.50 €
7	VAINIPO LEANA	SIMONIN CHARLENE	97.50 €
8	GUFFROY JOHAN	GUFFROY VALERIE	97.50 €
		TOTAL	780.00 €